

Table_1627_09.jpg

M. DC. XXVII.

d'Oriēt. Leurs exploits sous Guy de Lusignā, Prince François. Ont estably l'Ordre des Templiers, & de saint Iean de Hierusalem. Nations Occidentales doiuent toutes leurs conquestes à la puissance nauale des François. Anciennes prises des François avec les Anglois. 220. Exploits des François sur l'Angleterre par Iean de Viennē, sous Charles VI. Armee nauale Françoisē de douze cens vaisseaux contre l'Angleterre. Ont reformé les Anglois en leur Isle. Leurs exploits en la mer Mediterranee. Armee nauale du Duc de Bourbon, en faueur des Geneuois. François sous Charles VIII. nettoyerēt l'Ocean d'ennemis. Flotte notable de France, conduite aux costes d'Angleterre par l'Admiral d'Annebault. Armees nauales de France ayans quitté l'Ocean, se tournerent du costé du Leuant, sous Charles VIII. Grand ascendant de la Prouence sur les costes voisines. Le Roy François I. entretenoit iusques à cinquante cinq Galeres sur la mer Mediterranee. Plant de l'Isle de Corse long-temps occupee par les François. Depuis quel temps les mers Oceane & Mediterranee sont vuides d'armees nauales de France. Equipage de mer negligé en France au calme de la paix. Marseille reduite à trois Galeres, sur les dernieres anneés du Roy Henry III. Chasteau d'If rendu au feu Roy, par la negotiation du Cardinal d'Ossat. Dessenin du feu Roy Henry le Grand, d'augmenter le nombre de ses vaisseaux. 225. Maxime de Cosme de Medicis. Que celuy qui est maistre de la mer, l'est aussi de la terre. Royaume & Estats qui ne se conseruent que par les forces de mer. Venise jalouse de la mer Hadriatique, fait qu'elle l'espouse tous les ans; & ne veut souffrir aucun vaisseau estranger en son Golphe. Gennes ne s'est veuë affermie que par les defauts des forces de mer. Cause de la perte de Pise. Le Roy de Suede par ses forces nauales a presques gagné toute la Liuonie. 229. Estats insulaires ne se conseruent que par les forces de mer. Puissance du Tur accruē par ses forces nauales. Vutilité du

Table_1627_10.jpg

TABLE.

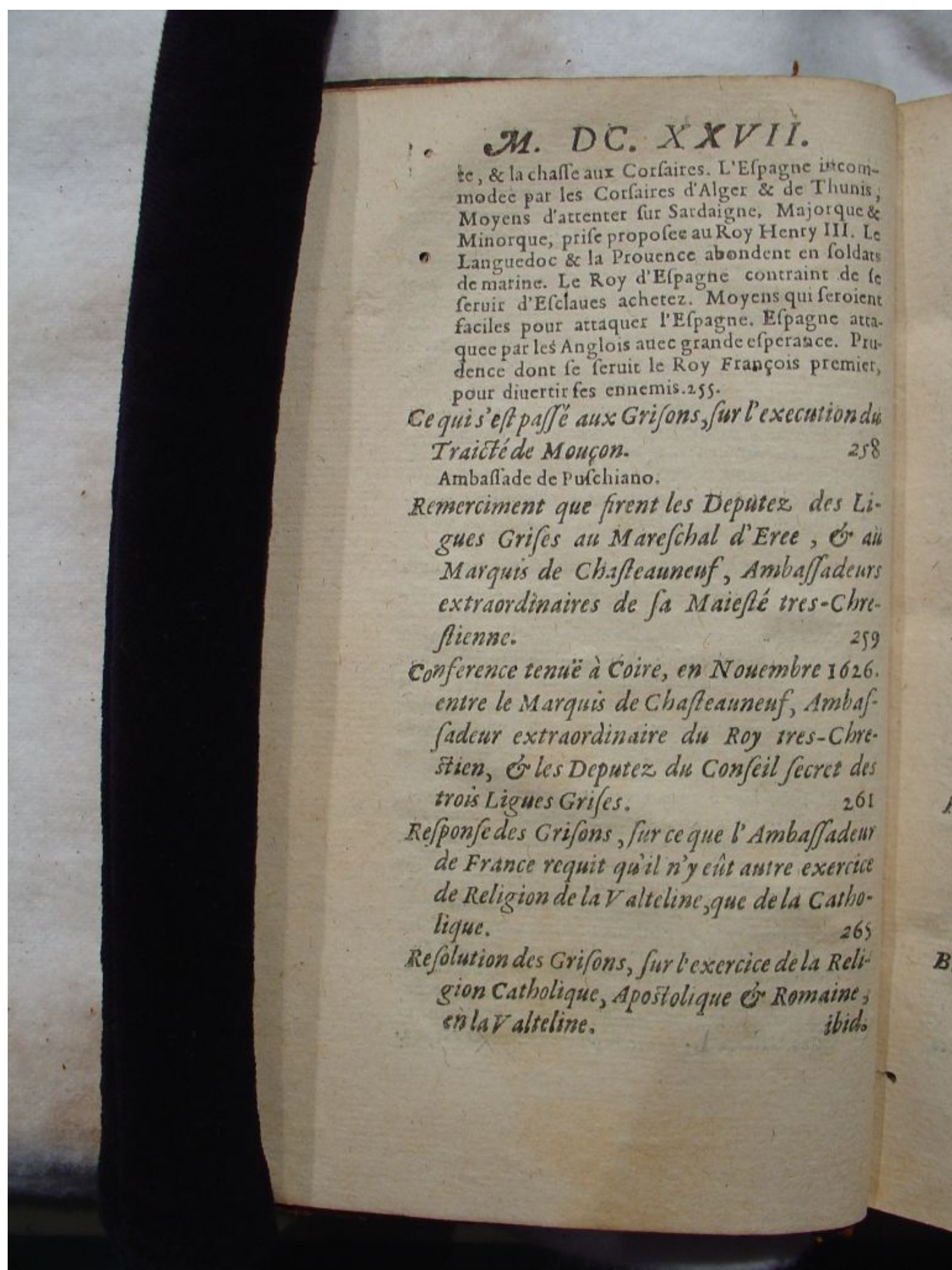
commerce de mer, & le profit que le Prince en retire sans main mettre. Forces de mer nécessaires pour la tenir nette de Corsaires. Affaires du commerce touchant les interets du Roy & des particuliers. Les Anglois depuis 60. ans sont accrus en forces marines. 233. Comme aussi les Hollandois, Portugais & Venitiens. Princes & Republiques se seruent des vaisseaux marchands pour la guerre. Qu'il est honorable que la puissance terrestre du Roy de France, soit accôpagnée de celle de mer. 237. Il y a plus de ports de mer depuis Calais iusques à saint Iean de Luz, qu'il n'y en a en toute l'Espagne. Auantage que la nature a donné à la France contre ses ennemis, par la commodité de ses Ports & costes. Commoditez des Ports de France sur la mer Mediterranee. La France tiét le meilleur endroit de l'Europe, tant pour l'offensive, que pour la defensiva. Abondance de biens en France pour la fertilité & commodité des grandes riuieres. Incommoditez d'Espagne: à cause de sa grande sterilité. Cōment le Prince peut assaillir de pres tous ses voisins, avec commodité. 240. Projets des forces nauales du Marquis de Spinola en Flandres. Preuoyance nécessaire à la France pour se conseruer contre les forces de mer de ses ennemis. Naturel des François pleins de fougues & de promptitude, n'est propre aux guerres de mer. Matelots & Mariniers en France fort experts. 243. Prudence des grands Ducs de Toscane, qui jettét la racaille de leur estat sur mer. Voyages de mer utiles pour employer les hommes inutiles, voire la Noblesse. Voyage de mer des plus grands Capitaines. Valeur des François contre les Corsaires. Le Cheualier de Beauregard, General des Galeres du grand Duc de Toscane; ses exploits contre les Turcs. Auantages que la France a sur la mer Mediterranee. 248. La France peut troubler la cōmunication par mer de l'Espagnol, avec l'Italie. Exploits des Rois de France sur la mer Mediterranee. Galeres de Prouence peuuent donner l'espoir

Table_1627_11.jpg

TABLE.

commerce de mer, & le profit que le Prince en retire sans main mettre. Forces de mer nécessaires pour la tenir nette de Corsaires. Affaires du commerce touchant les interets du Roy & des particuliers. Les Anglois depuis 60. ans sont accrus en forces marines. 233. Comme aussi les Hollandois, Portugais & Venitiens. Princes & Republiques se servent des vaisseaux marchands pour la guerre. Qu'il est honorable que la puissance terrestre du Roy de France, soit accompagnée de celle de mer. 237. Il y a plus de ports de mer depuis Calais jusques à saint Jean de Luz, qu'il n'y en a en toute l'Espagne. Avantage que la nature a donné à la France contre ses ennemis, par la commodité de ses Ports & costes. Commoditez des Ports de France sur la mer Mediterranee. La France tiét le meilleur endroit de l'Europe, tant pour l'offensive, que pour la defensiva. Abondance de biens en France pour la fertilité & commodité des grandes rivieres. Incommoditez d'Espagne: à cause de sa grande sterilité. Cōment le Prince peut assaillir de pres tous ses voisins, avec commodité. 240. Projets des forces navales du Marquis de Spinola en Flandres. Prevoyance nécessaire à la France pour se conserver contre les forces de mer de ses ennemis. Naturel des François pleins de fougues & de promptitude, n'est propre aux guerres de mer. Matelots & Mariniers en France fort experts. 243. Prudence des grands Ducs de Toscane, qui jettēt la racaille de leur estat sur mer. Voyages de mer utiles pour employer les hommes inutiles, voire la Noblesse. Voyage de mer des plus grands Capitaines. Valeur des François contre les Corsaires. Le Chevalier de Beauregard, General des Galeres du grand Duc de Toscane; ses exploits contre les Turcs. Avantages que la France a sur la mer Mediterranee. 248. La France peut troubler la cōmunication par mer de l'Espagnol, avec l'Italie. Exploits des Rois de France sur la mer Mediterranee. Galeres de Provence peuvent donner l'espoir

Table_1627_12.jpg



M. DC. XXVII.

te, & la chasse aux Corsaires. L'Espagne incommodée par les Corsaires d'Alger & de Thunis; Moyens d'attenter sur Sardaigne, Majorque & Minorque, prise proposée au Roy Henry III. Le Languedoc & la Prouence abondent en soldats de marine. Le Roy d'Espagne contraint de se servir d'Esclaves achetez. Moyens qui seroient faciles pour attaquer l'Espagne. Espagne attaquée par les Anglois avec grande esperance. Prudence dont se seruit le Roy François premier, pour diuertir ses ennemis. 255.

Ce qui s'est passé aux Grisons, sur l'exécution du Traicté de Mouçon. 258

Ambassade de Puschiano.

Remercement que firent les Deputez des Ligues Grises au Marechal d'Eree, & au Marquis de Chasteauneuf, Ambassadeurs extraordinaires de sa Maiesté tres-Chrestienne. 259

Conference tenuë à Coire, en Novembre 1626. entre le Marquis de Chasteauneuf, Ambassadeur extraordinaire du Roy tres-Chrestien, & les Deputez du Conseil secret des trois Ligues Grises. 261

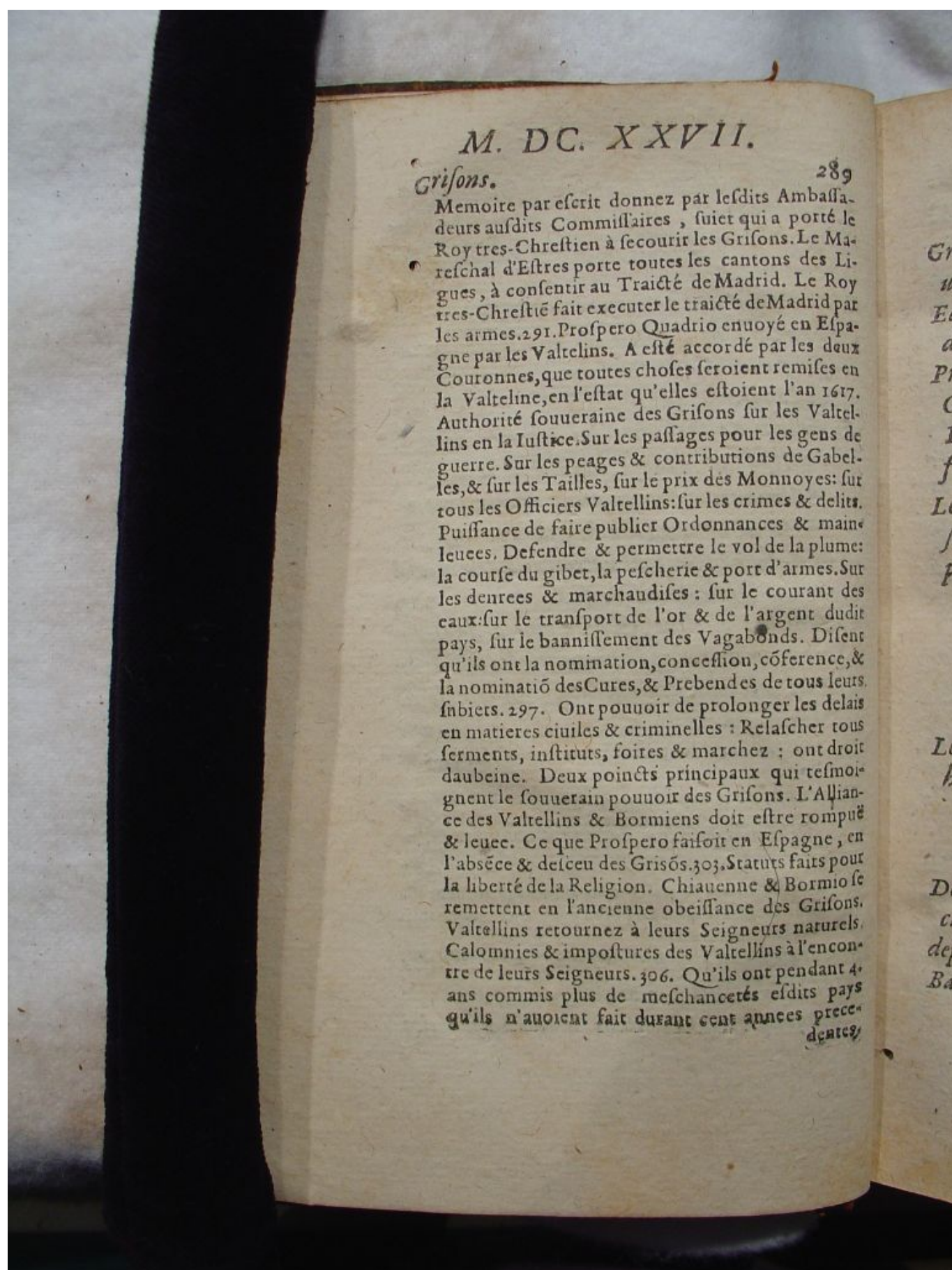
Response des Grisons, sur ce que l'Ambassadeur de France requit qu'il n'y eût autre exercice de Religion de la Valteline, que de la Catholique. 265

Resolution des Grisons, sur l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, en la Valteline. *ibid.*

Table_1627_13.jpg

TABLE.	
	<i>Responſes des Grisons à la reſponſe faite à la propoſition du Traicté de Mouçon, & leur reſolution d'enuoyer à ce ſujet leur Ambaſſadeur en France.</i>
	269
	<i>Declaration des Seigneurs Ambaſſadeurs de France, ſur l'article du Traicté de Mouçon faites à la Diette, tenue à Solcure au mois de Ianuier 1637.</i>
	273
	<i>Reſolution de Meſſieurs les Deputez des ſept Cantons Catholiques, à la Diette de Soleure, du quatrieſme Ianuier 1627. ſur la propoſition & declaration des Seigneurs Ambaſſadeurs de France, pour l'acceptation & accord du Traicté de Mouçon.</i>
	279
	<i>Forts de la Valteline, & des Comtez de Chia- uenne & de Bormio, remis entre les mains du Pape, & razez en execution du traicté de Mouçon.</i>
	281
	<i>Ambaſſadeurs des trois Liges Griſes enuoyez au Roy.</i>
	<i>Harangue & remonſtrance au Roy tres-Chre- ſtien, faite par les Ambaſſadeurs des Gri- ſons.</i>
	282
	<i>Sont feſtoyez, & traictez au Louure. Font leur vi- ſite. Commiſſaires Deputez pour ouyr, & exami- ner leurs plaintes.</i>
	<i>Briue & neceſſaire inſtruction ſur les articles de paix accordez à Mouçon en Eſpagne, le cinquieſme May 1626. pour raiſon des</i>

Table_1627_14.jpg



Table_1627_15.jpg

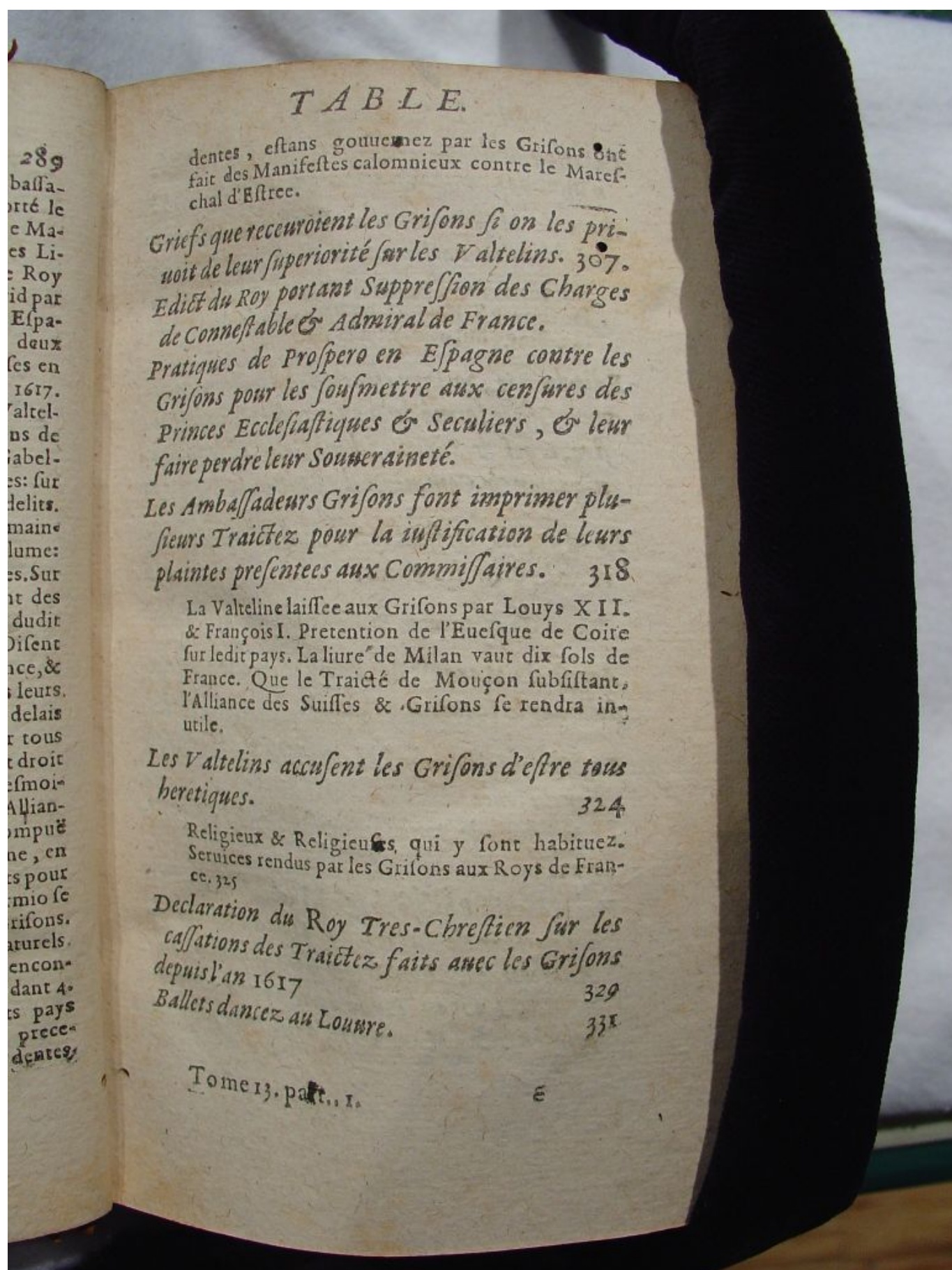


TABLE.

dentes, estans gouuenez par les Grisons ont fait des Manifestes calomnieux contre le Marechal d'Estree.

Griefs que receuroient les Grisons si on les priuoit de leur superiorité sur les Valtelins. 307.

Edict du Roy portant Suppression des Charges de Connestable & Admiral de France.

Pratiques de Prospero en Espagne contre les Grisons pour les sousmettre aux censures des Princes Ecclesiastiques & Seculiers, & leur faire perdre leur Souueraineté.

Les Ambassadeurs Grisons font imprimer plusieurs Traictez pour la iustification de leurs plaintes presentees aux Commissaires. 318.

La Valteline laissée aux Grisons par Louys XII. & François I. Pretention de l'Euesque de Coire sur ledit pays. La liure de Milan vaut dix sols de France. Que le Traicté de Mouçon subsistant, l'Alliance des Suisses & Grisons se rendra inutile.

Les Valtelins accusent les Grisons d'estre tous heretiques. 324.

Religieux & Religieuses, qui y sont habitez. Services rendus par les Grisons aux Roys de France. 325.

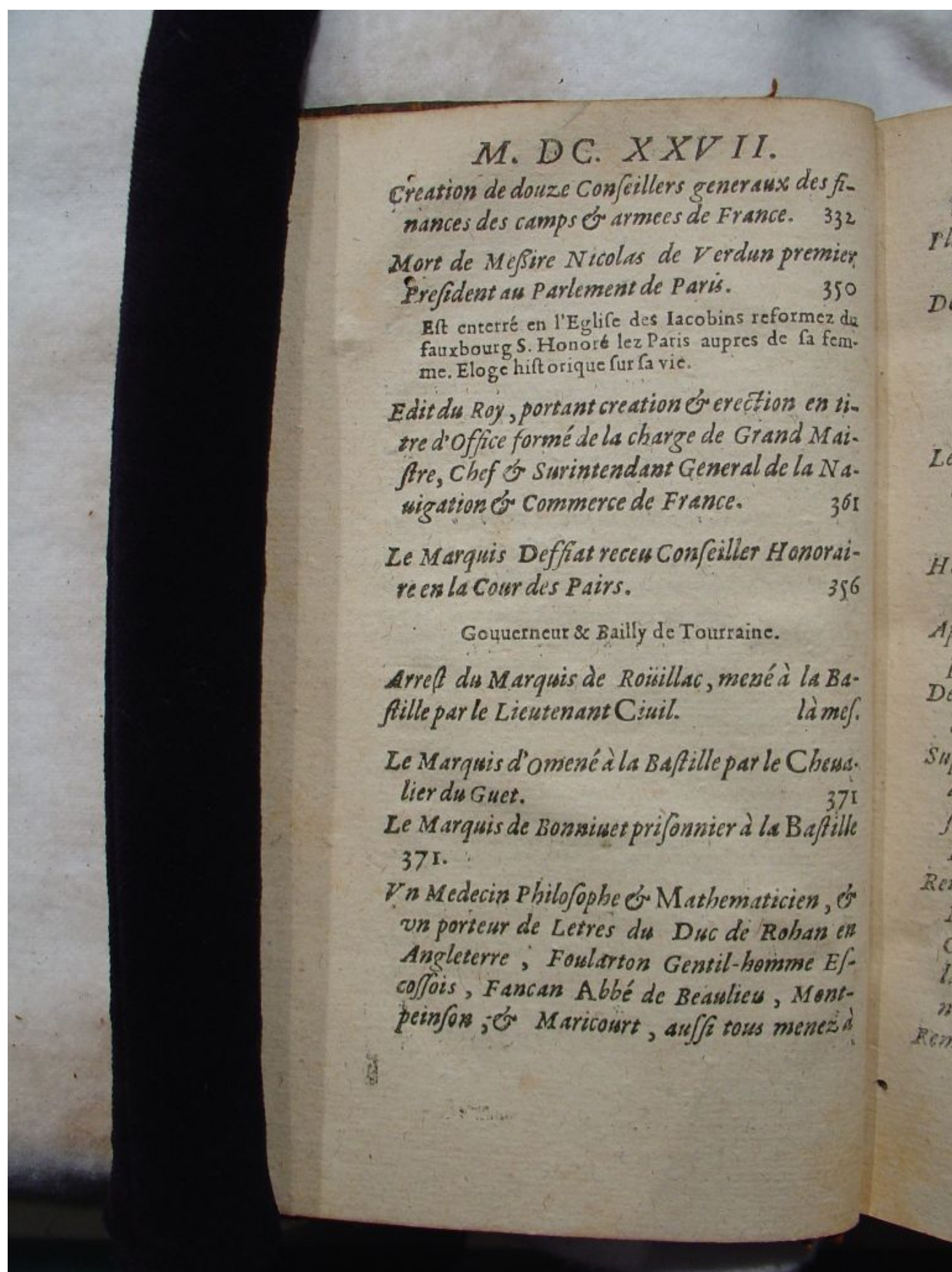
Declaration du Roy Tres-Chrestien sur les cassations des Traictez faits avec les Grisons depuis l'an 1617 329.

Ballets dancez au Louure. 331.

Tome 13. part. 1.

E

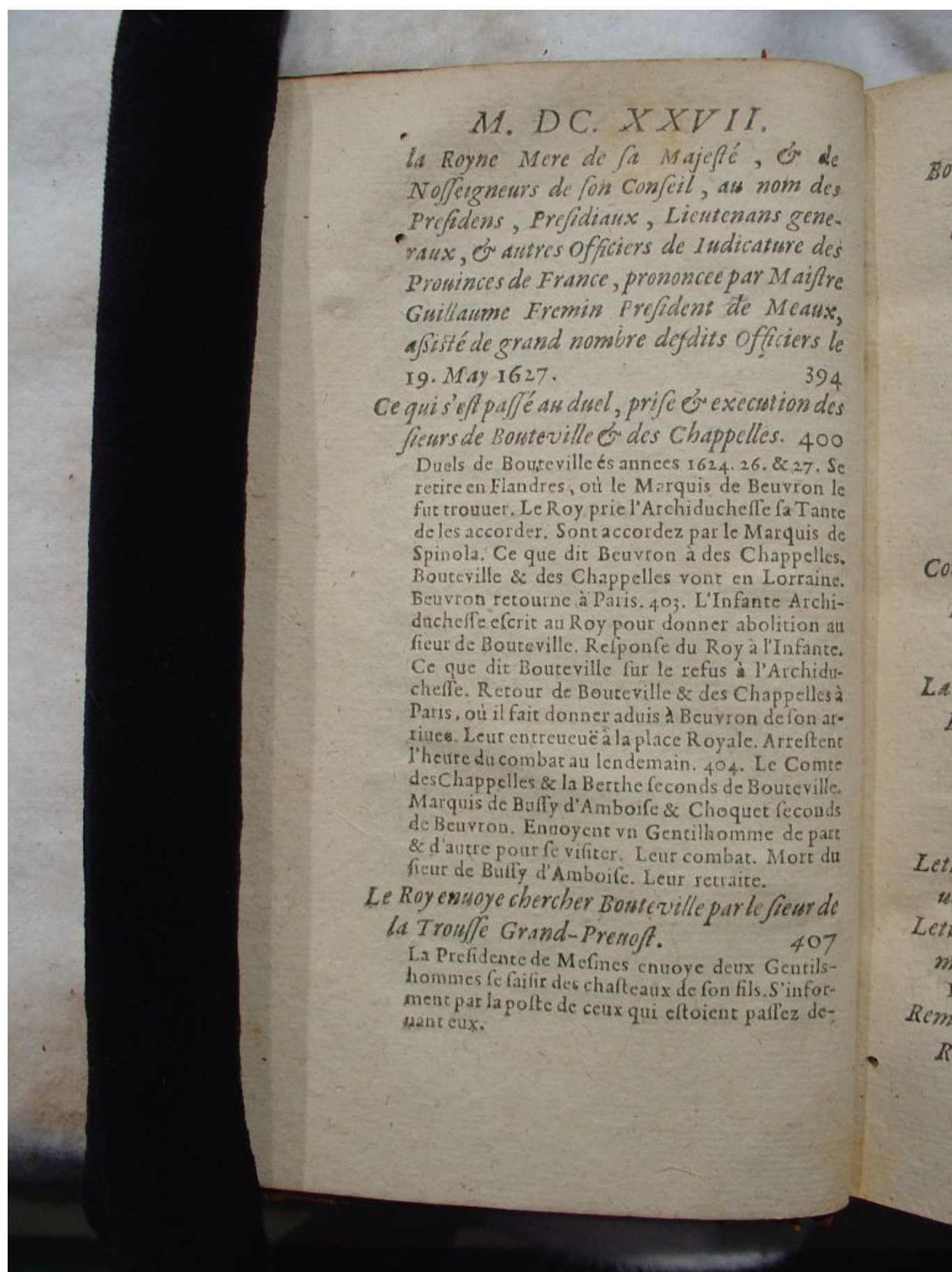
Table_1627_16.jpg



Table_1627_17.jpg

T A B L E.	
des fi- 332 emier 350 nez du à fem- en ti- Mai- Na- 361 orai- 356 a Ba- à mesf. cheua- 371 astille en, & han en me Es- Mont- venez à	la Bastille. là mesf. Plusieurs vols & meurtres faits à Paris, & ez environs. 373 Declaration du Roy, portant deffenses sur peine de la vie, à toutes personnes de quelque qua- lité & condition qu'elles soient, de porter dans les villes & campagne aucunes armes à feu, pistolcts de poche, ny autres. 374 Le Marechal de Themines Gouverneur de Bre- tagne. 378 Son entree en la ville de Rennes. Sa reception au Parlement. Herné archifourbe est pendu & estranglé à Paris. 379 Appel fait par le sieur de Liencourt à Crestias pour le Duc d'Halluin. 380 Declaration du Roy pour le retour des Ducs d'Halluin & sieur de Liencourt. là mesf. Suppression des Edicts de creation des Offices alternatifs des Lieutenans, Presidens, Pre- sidiaux generaux, au fait de la Justice par Henry IV. & Louys XIII. 384 Remonstrance faite au Conseil du Roy par Messire François Miron, Conseiller audit Conseil, & Lieutenant Civil de Paris, pour la renoucation de l'Edict des Lieutenans ge- neraux alternatifs. là mesf. Remonstrance faite au Roy en presence de c ij

Table_1627_18.jpg



M. DC. XXVII.

la Royne Mere de sa Majesté, & de
Nosseigneurs de son Conseil, au nom des
Presidens, Presidiaux, Lieutenans gene-
raux, & autres Officiers de Judicature des
Prouvinces de France, prononcee par Maistre
Guillaume Fremin President de Meaux,
assisté de grand nombre desdits Officiers le
19. May 1627. 394

Ce qui s'est passé au duel, prise & execution des
sieurs de Bouteville & des Chappelles. 400

Duels de Bouteville és années 1624. 26. & 27. Se
retire en Flandres, où le Marquis de Beuvron le
fut trouver. Le Roy prie l'Archiduchesse sa Tante
de les accorder. Sont accordez par le Marquis de
Spinola. Ce que dit Beuvron à des Chappelles.
Bouteville & des Chappelles vont en Lorraine.
Beuvron retourne à Paris. 403. L'Infante Archi-
duchesse escrit au Roy pour donner abolition au
sieur de Bouteville. Réponse du Roy à l'Infante.
Ce que dit Bouteville sur le refus à l'Archidu-
cheste. Retour de Bouteville & des Chappelles à
Paris, où il fait donner avertis à Beuvron de son ar-
rivée. Leur entreueu à la place Royale. Arrestent
l'heure du combat au lendemain. 404. Le Comte
des Chappelles & la Berthe seconds de Bouteville.
Marquis de Bussy d'Amboise & Choquet seconds
de Beuvron. Envoient un Gentilhomme de part
& d'autre pour se visiter. Leur combat. Mort du
sieur de Bussy d'Amboise. Leur retraite.

Le Roy enuoye chercher Bouteville par le sieur de
la Trouffe Grand-Prenost. 407

La Presidente de Mesmes enuoye deux Gentils-
hommes se saisir des chasteaux de son fils. S'infor-
ment par la poste de ceux qui estoient passez de-
vant eux.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan